

LIGUE 1 

**CHARTRE MEDIA
LIGUE 1 MCDONALD'S**

SAISON 2024-2025

TABLE DES MATIÈRES

/1. RADIODIFFUSEUR HOTE ET DETENTEURS DE DROITS	5
1.1 RADIODIFFUSEUR HOTE (RDH)	5
1.2 CAS DES 8 MATCHES PRODUITS PAR LFP MEDIA & HBS ET DIFFUSES SUR DAZN	6
1.3 CAS DU MATCH PRODUIT LFP MEDIA & HBS ET DIFFUSE SUR BEIN SPORTS	7
/2. Programme des détenteurs de droits domestiques	8
2.1 DETENTEURS DE DROITS DES MAGAZINES	8
2.2 DETENTEURS DE DROITS CLUBS	8
/3. Opération des médias TV sur site	9
3.1 REGLES D'ACCES AUX ZONES DE CAPTATION TV SOUMISES A LA VALIDATION DE LA LFP MEDIA	9
3.2 ACCES AUX ZONES DE PRESSE GEREES PAR L'UJSF	14
/4. Ordre de priorité médias	15
/5. Gestion des interviews	16
5.1 PRINCIPES GENERAUX	16
5.2 PROCEDURES INTERVIEWS	16
/6. Media Days	28
6.1 MEDIA DAYS DE JUILLET / AOÛT	28
6.2 MEDIA DAYS DE SEPTEMBRE	29
6.3 MEDIA DAYS DE FEVRIER	29
/ 7. Contenus réseaux sociaux	30
/8. Accès aux entraînements	31
/ 9. Demande d'autorisation de tournage	32
9.1 PROCEDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE	32
9.2 ORGANISATION DES MEDIAS SUR SITE LE JOUR DU MATCH	37
9.3 PROCEDURE DE DEMANDE DE TOURNAGE POUR LES MEDIAS CLUBS	37
9.4 ORDRE DE PRIORITE DES AUTORISATIONS DE TOURNAGE	39
9.5 CONTROLE D'ACCES	39
9.6 BADGE D'ACCREDITATION	39
/10. Chasubles et brassards	40
10.1 CHASUBLES GRISES AVEC MARQUAGE NOIR "PRODUCTEUR DÉLÉGUÉ"	40
10.2 CHASUBLES AUBERGINE AVEC MARQUAGE BLANC « DDD » ET AVEC BRASSARD JAUNE « DDD DIRECT » POUR LES DETENTEURS DE DROITS DU DIRECT	41
10.3 CHASUBLES AUBERGINES AVEC MARQUAGE BLANC « DDD » POUR LES DETENTEURS DE DROITS MAGAZINES ET DIFFERE	41

10.4 CHASUBLES BEIGES AVEC MARQUAGE NOIR "NDDA" POUR LES NON-DETENTEURS DE DROITS AUTORISES.....	41
10.5 CHASUBLES VERTES AVEC MARQUAGE NOIR "PHOTO" POUR LES PHOTOGRAPHES PROFESSIONNELS	42
10.6 CHASUBLES VERTES AVEC MARQUAGE ROUGE "PHOTO" POUR LES PHOTOGRAPHES NON PROFESSIONNELS	42
10.7 CHASUBLES NOIRES AVEC MARQUAGE BLANC « ECRANS GEANTS »	42
11/. Coordination jour de match	43
11.1 1ERE REUNION D'AVANT-MATCH (H-4)	43
11.2 2EME REUNION D'AVANT-MATCH (H-2)	43
1.3 3EME REUNION : BILAN D'APRES-MATCH (FIN DE MATCH +30' OU AU PLUS TOT)	44

Programmation des matches

- Le Championnat de Ligue 1 McDonald's comprend **34 Journées de 9 matches chacune**, soit un total de **306 matches par saison**.
- En règle générale, l'organisation d'une journée de championnat comprend 9 matches joués le week-end comme suit :

	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
13 : 00			
14 : 00			
15 : 00			1 MATCH 
16 : 00			
17 : 00		1 MATCH 	3 MATCHES 
18 : 00			
19 : 00		1 MATCH 	
20 : 00			
21 : 00	1 MATCH (20h45) 	1 MATCH 	1 MATCH (20h45) 
22 : 00			

/1. Radiodiffuseur Hôte et détenteurs de droits

1.1 RADIODIFFUSEUR HOTE (RDH)

Les prestations de captation et de transmission des images des matches sont assurées par LFP Média et HBS, en qualité de producteur exécutif conformément au Cahier des Charges de Production. Pour chaque match, LFP Média et HBS, agissant en qualité de RDH, ont la responsabilité de mettre les signaux LFP à la disposition des autres attributaires et de tout tiers désigné par la LFP.

LFP Média et HBS assurent le rôle de RDH pour la diffusion des matches de DAZN de 8 matches par Journée de Championnat et 1 match pour beIN Sports généralement répartis comme suit :

- 1 match le vendredi à 20h45
- 1 match le samedi à 17h00
- 1 match le samedi à 19h00
- 1 match le samedi à 21h00
- 1 match le dimanche à 15h00
- 3 matches le dimanche à 17h00
- 1 match le dimanche à 20h45

1.2 CAS DES 8 MATCHES PRODUITS PAR LFP MEDIA & HBS ET DIFFUSES SUR DAZN

RADIODIFFUSEUR HOTE		
LFP Média et HBS en tant que Radiodiffuseur Hôte.		
DETENTEURS DE DROITS AU TITRE DU DIRECT (DDD Direct)		
Diffusion TV France en direct	DAZN au titre de la diffusion en direct du match (signal privatif).	
Diffuseurs Internationaux en direct	Chaînes ayant acquis les droits de diffusion en direct auprès de LFP Média.	
DETENTEURS DE DROITS AU TITRE DES MAGAZINES ET DU DIFFERE (DDD Magazines et Différé)		
LFP	Diffuseur Différé	DAZN au titre du différé
	Diffuseurs magazines TV	- DAZN - France Télévisions - TF1
	Site internet et comptes officiels de la LFP	LFP Média
Clubs	Les chaines des Clubs	Club concerné (domicile et extérieur)
	Les sites internet/Web TV officiels des Clubs	Club concerné (domicile et extérieur)
	Les chaines de TV ayant signé des accords de blocs de programme avec un Club	Club concerné (domicile et extérieur)
NON DETENTEURS DE DROITS AUTORISES (NDDA)		
Non Détenteurs de Droits audiovisuels qui ont fait une demande exceptionnelle de tournage dans le stade le jour du match et obtenu l'accord écrit préalable de la LFP. L'accord de la LFP précisera les zones accessibles par les équipes ENG du NDDA ainsi que le type d'images qu'elles pourront capter.		

1.3 CAS DU MATCH PRODUIT LFP MEDIA & HBS ET DIFFUSE SUR BEIN SPORTS

RADIODIFFUSEUR HOTE		
LFP Média et HBS en tant que Radiodiffuseur Hôte.		
DETENTEURS DE DROITS AU TITRE DU DIRECT (DDD Direct)		
Diffusion TV France en direct	beIN Sports au titre de la diffusion en direct du match (signal privatif).	
Diffuseurs Internationaux en direct	Chaînes ayant acquis les droits de diffusion en direct auprès de la LFP Média.	
DETENTEURS DE DROITS AU TITRE DES MAGAZINES ET DU DIFFERE (DDD Magazines et Différé)		
LFP	Diffuseur Différé	- beIN Sports au titre du différé
	Diffuseurs magazines TV	- DAZN - France TV - TF1
	Site internet et comptes officiels de la LFP	LFP Média
Clubs	Les chaines des Clubs	Club concerné (domicile et extérieur)
	Les sites internet/Web TV officiels des Clubs	Club concerné (domicile et extérieur)
	Les chaines de TV ayant signé des accords de blocs de programme avec un Club	Club concerné (domicile et extérieur)
NON DETENTEURS DE DROITS AUTORISES (NDDA)		
Non Détenteurs de Droits audiovisuels qui ont fait une demande exceptionnelle de tournage dans le stade le jour du match et obtenu l'accord écrit préalable de la LFP. L'accord de la LFP précisera les zones accessibles par les équipes ENG du NDDA ainsi que le type d'images qu'elles pourront capter.		

/2. Programme des détenteurs de droits domestiques

2.1 DETENTEURS DE DROITS DES MAGAZINES

MAGAZINES	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	DU LUNDI AU VENDREDI
11h00			TF1 : Magazine Ligue 1 McDonald's	
19h00			DAZN : Magazine du dimanche	
20h00				France TV : Magazine Ligue 1 McDonald's
De 23h00 à Minuit	DAZN : Magazine débrief	DAZN : Magazine débrief	DAZN : Magazine Bilan	

2.2 DETENTEURS DE DROITS CLUBS

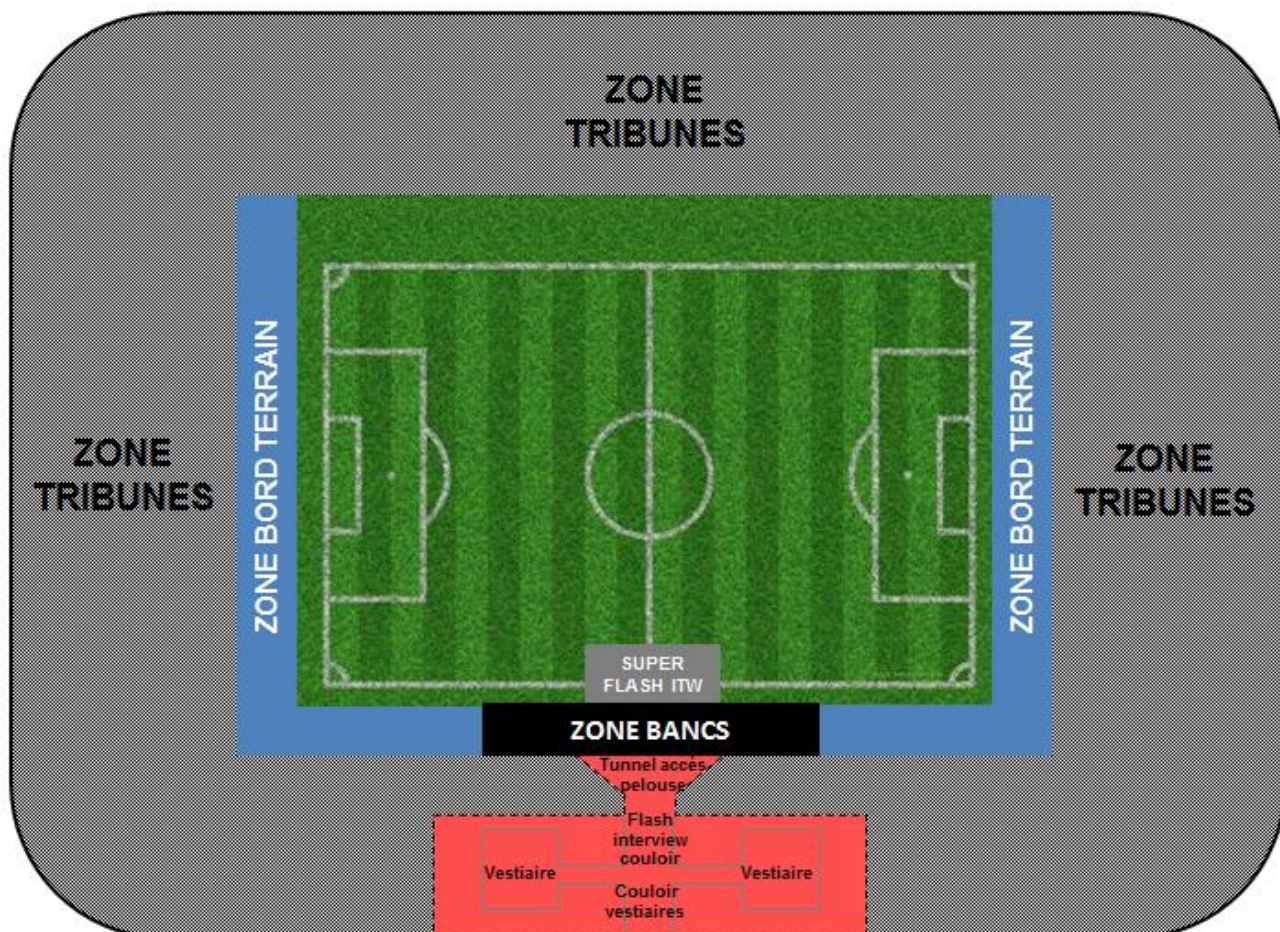
	DIMANCHE	LUNDI
A partir de Minuit	Diffusion sur les médias Clubs (TV, plateformes digitales, blocs programmes)	
A partir de 16 : 00		Vente auprès de Médias Tiers

/3. Opération des médias TV sur site

3.1 REGLES D'ACCES AUX ZONES DE CAPTATION TV SOUMISES A LA VALIDATION DE LA LFP MEDIA

Les zones de captation TV soumises à la validation préalable de la LFP Media via le formulaire de demande d'autorisation de tournage sont les suivantes :

- Zone tribunes.
- Zone bord terrain.
- Zone vestiaires.



L'accès et le timing d'accès à ces différentes zones sont encadrés selon le statut du média concerné et selon les règles définies ci-après, et ce, afin de protéger la production du Signal International du match concerné.

Règles de captation TV en zone tribunes

L'accès aux tribunes est géré par le Club à l'occasion du match, en coordination avec le Media Manager, dans le respect des règles suivantes :

- **Pour les caméras du Radiodiffuseur Hôte :** accès possible en zone tribunes, au titre de la production du Signal International du match uniquement, aux positions prévues dans le Guide d'Implantation du Dispositif de Production (« GDP ») spécifique à chaque stade.

- **Pour les caméras des Détenteurs de Droits au titre du Direct (« DDD Direct ») :** accès possible en zone tribunes, au titre de la production du signal privatif, aux positions prévues dans le Guide d'Implantation du Dispositif de Production (« GIDP ») spécifique à chaque stade, dans la limite des places disponibles et, en laissant la priorité aux caméras du Radiodiffuseur Hôte.
- **Pour les caméras des Détenteurs de Droits Magazines et Différé (« DDD Magazines et Différé ») :** aucun accès possible en zone tribunes, la présence de caméras en tribune n'étant pas autorisée par la commission Expérience Stades de la LFP.
- **Pour les caméras des Non-Détenteurs de Droits Autorisés (« NDDA ») :** aucun accès possible en zone tribunes, la présence de caméras en tribune n'étant pas autorisée par la commission Expérience Stades de la LFP.

Règles de captation TV en zone bord terrain

Le bord terrain signifie les espaces situés au niveau du terrain de jeu à l'exception du terrain de jeu lui-même. Aucune captation d'images n'est autorisée sur le terrain de jeu à l'exception du RDH sous réserve de respecter les conditions établies.

L'accès au bord terrain est géré par le Club à l'occasion du match, en coordination avec le Media Manager, dans le respect des règles suivantes :

- **Pour les caméras du Radiodiffuseur Hôte :** accès possible en zone bord terrain pendant toute la durée de l'évènement, au titre de la production du Signal International du match uniquement.

Lorsque des caméras HF sont déployées sur les rencontres de L1 McDonald's, elles seront autorisées à filmer sur le terrain en respectant les principes suivants :

- La caméra est autorisée à pénétrer dans la zone intérieure des terrains seulement avec des équipements HF.
- Si les joueurs se dirigent et célèbrent le but dans la zone de captation des caméras HF (angle droit et/ou gauche), il sera possible d'accompagner les joueurs sur le terrain jusqu'à l'envoi du premier ralenti.
- Le steadycam/Caméra Ronin à l'opposé du but marqué peut se rapprocher également du gardien de but de l'équipe qui vient de marquer pour partager sa célébration et sa joie.
- Par sécurité, un espace de 5m environ sera respecté avec les joueurs à partir du moment où le cadreur est sur le terrain.
- Les opérateurs sous la responsabilité du réalisateur feront preuve de vigilance afin de ne pas risquer de perturber et/ou de gêner les joueurs.

- **Pour les caméras des Détenteurs de Droits au titre du Direct (au titre de la production de leur signal privatif) :**
 - *En avant-match, jusqu'à 5 minutes avant le coup d'envoi du match (KO-5') :* accès possible en zone bord terrain uniquement aux emplacements définis par le Media Manager lors de la réunion H-2 (de manière à ne pas gêner la production du Signal International).
 - *Pendant le match :*
 - De KO-5' à la fin de la 1^{ère} mi-temps (FMT1) : accès possible en zone bord terrain uniquement depuis des positions situées derrière les lignes de buts et le long de la ligne de touche, à l'exclusion de la zone des bancs de touche, de manière à ne pas gêner la production du Signal International.
 - De la fin de la 1^{ère} mi-temps (FMT1) jusqu'au coup d'envoi de la 2^{nde} mi-temps : accès supplémentaire possible uniquement en position « super flash interview » définie par le Media Manager lors de la réunion H-2.

- Du coup d'envoi de la 2nde mi-temps jusqu'à la fin du match (FW) : accès possible en zone bord terrain uniquement depuis des positions situées derrière les lignes de buts et le long de la ligne de touche, à l'exclusion de la zone des bancs de touche, de manière à ne pas gêner la production du Signal International.
- *En après-match :*
 - A partir du coup de sifflet final (FW) et jusqu'à la fin du Signal International (généralement à partir de 5 minutes après le coup de sifflet final) : accès supplémentaire possible uniquement en position « super flash interview » définie par le Media Manager lors de la réunion H-2.
 - Après la fin du Signal International (5 minutes après le coup de sifflet final) : accès possible aux emplacements définis par le Media Manager de la réunion H-2, de manière à ne pas gêner la production du Signal International.
- **Pour les caméras des Détenteurs de Droits Magazines et Différé (au titre de la captation d'images en vue d'une diffusion dans le cadre d'un magazine ou d'une rediffusion en différé du match) :**
 - *Avant le début du Signal International (en règle générale 15 minutes avant le coup d'envoi) :* accès possible uniquement aux emplacements définis par le Media Manager lors de la réunion H-2, de manière à ne pas gêner la production du Signal International.
 - *Pendant la durée du Signal International (généralement de 15 minutes avant le coup d'envoi jusqu'à 5 minutes après le coup de sifflet final) :* accès possible uniquement depuis des positions situées derrière les lignes de buts, de manière à ne pas gêner la production du Signal International.
 - *Après la fin du Signal International (en règle générale à partir de 5 minutes après le coup de sifflet final) :* accès possible aux emplacements définis par le Media Manager de la réunion H-2, de manière à ne pas gêner la production du Signal International.
- **Pour les caméras des Non-Détenteurs de Droits Autorisés :**
 - *En avant-match (jusqu'à 45 minutes avant le coup d'envoi du match (KO-45')) :* accès possible en zone bord terrain uniquement aux emplacements définis par le Media Manager lors de la réunion H-2.
 - *En après-match (à partir de 10 minutes après le coup de sifflet final (FW+10')) et une fois l'ensemble des acteurs du jeu rentré aux vestiaires) :* accès possible en zone bord terrain uniquement aux emplacements définis par le Media Manager lors de la réunion H

Règles de captation en zone vestiaires

De manière générale, la zone vestiaires est composée :

- Du tunnel et couloir des vestiaires.
- Des vestiaires.
- Des positions flash interviews couloir des vestiaires.
- Du studio vestiaire destiné aux détenteurs de droits magazines.

L'accès à la zone vestiaires est géré par le Club à l'occasion du match, en coordination avec le Media Manager.

De manière générale, les principes suivants sont appliqués :

- **Pour les caméras du Radiodiffuseur Hôte :** accès possible en zone vestiaires pendant toute la durée de l'évènement, au titre de la production du Signal International du match uniquement.
- **Pour les caméras des DDD direct (au titre de la production de leur signal privatif) :**

- *En avant-match, jusqu'à 5 minutes avant le coup d'envoi du match (KO-5') : accès possible en zone vestiaires uniquement aux emplacements définis par le Media Manager lors de la réunion H-2, de manière à ne pas gêner la production du Signal International.*
- *Pendant le match, à partir de KO-5' et jusqu'au coup de sifflet final (FW) : aucun accès possible en zone vestiaires.*
- *Après le match, à partir du coup de sifflet final (FW) : accès possible en zone vestiaires uniquement aux emplacements définis par le Media Manager LFP lors de la réunion H-2, de manière à ne pas gêner la production du Signal International.*
- **Pour les caméras des DDD Mag et Différé (au titre de la captation d'images en vue d'une diffusion dans le cadre d'un magazine ou d'une rediffusion en différé du match) :**
 - *Avant le début du Signal International (en règle générale 15 minutes avant le coup d'envoi) : accès possible en zone vestiaires uniquement aux emplacements définis par le Media Manager lors de la réunion H-2, de manière à ne pas gêner la production du Signal International.*
 - *Pendant la durée du Signal International (généralement de 15 minutes avant le coup d'envoi jusqu'à 5 minutes après le coup de sifflet final) : aucun accès possible en zone vestiaires.*
 - *Après la fin du Signal International (en règle générale à partir de 5 minutes après le coup de sifflet final) : accès possible en zone vestiaires uniquement aux emplacements définis par le Media Manager lors de la réunion H-2, de manière à ne pas gêner la production du Signal International.*
- **Pour les NDDA : aucun accès possible en zone vestiaires.**

L'accès aux vestiaires est laissé à la libre appréciation du Club qui s'y trouve.

Afin de limiter le nombre d'intervenants dans les vestiaires, si le Club permet l'accès à son vestiaire, seules les caméras du Radiodiffuseur Hôte et du média Club seront autorisées à y capter des images, la priorité devant nécessairement être donnée aux caméras du Radiodiffuseur Hôte, qui assurera la mise à disposition des images ainsi captées à l'ensemble des détenteurs de droits, au titre de la production du Signal International.

Cas particulier des caméras dédiées au staff technique et aux écrans géants

- **Caméras dédiées au staff technique en plateforme centrale :** à titre exceptionnel, la captation d'images de match depuis la plateforme centrale est autorisée uniquement pour un usage interne au Club à des fins sportives, dans le respect des conditions suivantes :
 - Les images captées doivent uniquement être utilisées par le staff technique, aucune exploitation commerciale en direct ou en différé de ces images n'est autorisée.
 - L'accès à la plateforme principale est possible uniquement sous réserve de la place disponible, et en laissant la priorité aux caméras du Radiodiffuseur Hôte et des DDD Direct. En cas de litige, le Media Manager sera le seul habilité à autoriser ou non l'accès à la plateforme centrale pour les caméras destinées au staff technique.
- **Caméras dédiées aux écrans géants :** la captation d'images destinée à alimenter les écrans géants du stade est autorisée, dans le respect des conditions suivantes :
 - Les images captées doivent uniquement servir à alimenter les écrans géants du stade, aucune exploitation commerciale en direct ou en différé de ces images n'est autorisée en dehors de l'enceinte du stade.
 - La captation d'images destinées aux écrans géants depuis les tribunes s'effectue sous la responsabilité du Club et après avoir obtenu l'accord de la commission Expérience Stades de la LFP.
 - La captation d'images en bord de pelouse est possible, sous réserve de ne pas gêner les caméras du Radiodiffuseur Hôte et la production du Signal International :
 - Les positions des caméras seront déterminées avec le Media Manager.

- La captation pelouse est autorisée en avant-match, pendant le match et en après-match sans gêner la production du Signal International.
- Les caméras dédiées aux écrans géants ne doivent en aucun cas gêner la production du Signal International par le Radiodiffuseur Hôte.
- Les caméras dédiées à la captation pour les écrans géants et leurs équipes associées devront respecter l'ensemble des règles sanitaires mises en place.

3.2 ACCES AUX ZONES DE PRESSE GEREES PAR L'UJSF

Conformément à la convention FFF-LFP-UJSF, le Club doit mettre à disposition à l'occasion de chaque match les zones de presse suivantes :

- Une tribune de presse.
- Une salle de presse.
- Une salle de conférence de presse (la salle de conférence de presse et la salle de presse peuvent être communes).
- Une zone mixte.

L'accès aux zones de presse ci-dessus est géré par l'UJSF, seule habilitée à délivrer des accréditations pour ces zones, à condition de contacter son représentant en amont du match.

Les coordonnées du syndic local rattaché au Club sont disponibles sur le site www.ujsf.fr.

/4. Ordre de priorité médias

Le Radiodiffuseur Hôte du match est prioritaire sur l'ensemble des médias pour :

- Le choix des emplacements caméras dédiés à la production du Signal International du match.
- La réalisation des interviews dédiées au Signal International.
- L'accès aux vestiaires des Clubs (sous réserve de l'accord du Club concerné).
- L'accès à l'aire régie.

/5. Gestion des interviews

5.1 PRINCIPES GENERAUX

Un Media Manager sera présent sur chaque match et aura la charge de la coordination de l'activité des différents médias en lien avec les délégués, et les responsables interviews des deux Clubs.

Les Clubs devront désigner un responsable interviews présents sur chaque match, qui pourra être différent pour les matches domicile et extérieur. Il sera situé à proximité immédiate des joueurs et de l'entraîneur avant, pendant et après-match, et devra travailler en étroite collaboration avec le Media Manager.

Toutes les interviews ainsi que la procédure se fera via une application LFP Media.

Les interviews et les manquements seront notifiés aux Délégués du match et transmis à la commission des Compétitions.

La commission des Compétitions appliquera le barème des manquements et les notifiera au Club via le compte rendu de la commission des Compétitions.

Les principes suivants devront être respectés pour l'ensemble des interviews :

- ✓ Les Clubs doivent faire leurs meilleurs efforts pour répondre de manière positive aux demandes des diffuseurs.
- ✓ Les demandes d'interviews doivent être transmises au Media Manager.
- ✓ Les journalistes ne sont pas autorisés à solliciter directement les joueurs, entraîneurs et arbitres.
- ✓ Les responsables interviews des Clubs ont la charge de relayer les demandes d'interviews auprès des joueurs et de l'entraîneur du Club, et de mettre à disposition ceux-ci pour les interviews.
- ✓ Les lieux d'interviews doivent être sécurisés pour les participants par le Club visité.

5.2 PROCEDURES INTERVIEWS

5.2.1 Procédure générale

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble des emplacements, créneaux et personnes qui peuvent et/ou doivent participer aux interviews sur les matches de Ligue 1 McDonald's.

Les **activités en rouge** présentent un caractère obligatoire pour le Club, assortis à un barème de sanctions.

Les **activités en bleu** présentent un caractère obligatoire pour le Club

5.2.1.1 Radiodiffuseur Hôte et DDD Direct

Semaine avant-match		Avant-match			Pendant le match	Fin de 1ere MT	Reprise MT	Fin de match	Fin de match
		Arrivée des joueurs (H-90 / H-45)	Présentation d'avant-match (H-120 / H-5)	Sortie de vestiaires (H-5)	ITW bord de terrain	Super Flash ITW	Sortie de vestiaires (H-5)	Super Flash ITW	Flash ITW
INTER	DOMESTIQUE								
ITW JOUEUR		ITW JOUEUR / ENTRAINEUR	Plateau Présentation	ITW JOUEUR	ITW JOUEUR	ITW JOUEUR	ITW JOUEUR	ITW JOUEUR	ITW JOUEUR & ENTRAINEUR
Mise à disposition d'un joueur pour une ITW « posée » de 20 minutes minimum		Mise à disposition d'un joueur ou de l'entraîneur pour une ITW de 2 minutes	En bord pelouse, présentation par un journaliste et/ou un consultant technique, éventuellement en compagnie d'un invité.	Mise à disposition d'un joueur titulaire ou de l'entraîneur	Deux ITW par mi-temps sous réserve de l'acceptation par le joueur ou l'entraîneur concerné	Mise à disposition d'un joueur ayant participé au match ou de l'entraîneur	Mise à disposition d'un joueur ayant participé au match ou de l'entraîneur	Mise à disposition d'un joueur ayant participé au match ou de l'entraîneur	Mise à disposition d'un joueur ayant participé au match et l'entraîneur dans les 15 minutes suivant le coup de sifflet final
Centre d'entraînement ou tout autre lieu convenu avec le Club / joueur		Le lieu sera validé par le Media Manager de la rencontre lors de la réunion H-2.		Couloir vestiaire	Bancs de touche	Bord terrain	Couloir vestiaire	Bord terrain	Position Flash Couloir vestiaire
LFP Media / Clubs / Diffuseur		Clubs / Diffuseur / Media Manager		Clubs / Média Manager	Clubs / Média Manager	Clubs / Média Manager	Clubs / Média Manager	Clubs / Média Manager	Clubs / Média Manager
Interview « posée » dans les conditions suivantes : • Le Club mettra à disposition des joueurs clés de l'effectif chaque semaine. • Le Club choisira le lieu et le format. • Gestion des procédures de demande d'ITW par un outil dédié de la LFP Media.	Interview « posée » dans les conditions suivantes : • Le Club répondra favorablement aux demandes des diffuseurs au moins 4 fois par saison. • Le Club ne pourra mettre à disposition deux fois le même joueur sauf si le diffuseur en fait la demande expresse et que le Club est d'accord.	• La demande sera formalisée par le biais de la plateforme d'ITW LFP Media.		• La demande sera formalisée par le biais de la plateforme d'ITW LFP Media. • ITW doit prendre fin avant H-3 (début du protocole et entrée des joueurs sur la pelouse). • 90 secondes max. • Journaliste en place 10 min. avant le coup d'envoi.		• La demande sera formalisée par le biais de la plateforme d'ITW LFP Media. • 90 secondes max. • Journaliste non présent à l'écran.	• La demande sera formalisée par le biais de la plateforme d'ITW LFP Media • ITW ne devra pas retarder le coup d'envoi de la 2nde MT • 90 secondes max	• La demande sera formalisée par le biais de la plateforme d'ITW LFP Media. • 90 secondes max. • Journaliste non présent à l'écran.	• La demande sera formalisée par le biais de la plateforme d'ITW LFP Media. • Si tous les joueurs demandés refusent l'ITW, le capitaine devra la satisfaire.

5.2.1.2 DDD Magazines et Différé

Semaine avant-match	Avant-match		Pendant le match	Fin de 1ere MT	Reprise MT	Coup de sifflet final	Fin de match	Magazine Officiel
	Arrivée des joueurs (H-90 / H-45)	Présentation d'avant-match (H-120 / H-15)	ITW bord de terrain	Super Flash ITW	Sortie de vestiaires (H-5)	Super Flash ITW		
ITW Ligue 1 Show	ITW Joueur	Plateau Présentation	Pas d'activité				ITW Joueur & Entraîneur	ITW Membres du Club
Mise à disposition d'un joueur / entraîneur / membre du Club la semaine avant-match pour une ITW de 20 minutes	Mise à disposition d'un joueur pour une ITW de 2 minutes Couloir Vestiaire ou Bord Terrain	En bord pelouse, présentation par un journaliste et/ou un consultant technique, éventuellement en compagnie d'un invité					• Mise à disposition d'au moins un joueur ayant participé au match et l'entraîneur dans les 15 minutes suivant le coup de sifflet final • Demande formalisée sur la plateforme d'ITW LFP Media • Si tous les joueurs demandés refusent l'ITW, le capitaine devra la satisfaire	Le Club mettra à disposition deux membres du Club (dirigeant, entraîneur, joueurs) dont au minimum un joueur par saison

5.2.1.3 NDDD

Semaine avant-match	Avant-match		Pendant le match	Fin de 1ere MT	Reprise MT	Coup de sifflet final	Fin de match (+10mn)	Magazine
Entraînement Semaine	Arrivée des joueurs	Présentation d'avant-match (H-120 / H-45)	ITW bord de terrain	Super Flash ITW	Sortie de vestiaires (H-5)	Super Flash ITW		
Les Clubs ouvriront un entraînement par semaine, au minimum une fois par mois. L'accès des médias au centre d'entraînement se fera uniquement sur accréditation Le Club mettra en place une zone mixte	Pas d'activité	En bord pelouse, présentation stand up d'avant-match par un journaliste éventuellement en compagnie d'un invité.	Pas d'activité				Compte-rendu d'après-match de la rencontre depuis le bord terrain, à partir de 10 minutes une fois que tous les acteurs sont rentrés dans la zone vestiaires	A titre exceptionnel un NDDD peut réaliser une ITW d'un joueur une fois que toutes les activités ITW des DDD Mag et Différé et la conférence sont terminées

5.2.2 Spécifications par temps d'interview

Semaine avant-match

➤ Radiodiffuseur hôte, Détenteurs de Droits du Direct

➔ Mise à disposition d'un joueur la semaine précédant le match

- Le Club mettra à la disposition du diffuseur, à la demande de celui-ci, un joueur de son effectif dans le cadre d'une interview « posée » d'une durée maximum de 20 minutes et ce dans les conditions suivantes :
 - Le Club devra répondre favorablement à la demande du diffuseur au moins quatre fois par saison. Deux fois en première partie de saison et deux fois en seconde partie de saison.
 - Le diffuseur fournira une liste de trois noms par Club ;
 - Le Club ne sera pas tenu de mettre à disposition deux fois le même joueur, sauf si le diffuseur en fait la demande expresse et que le Club est d'accord. ;
L'interview se déroulera entre le mardi et le vendredi précédant le match au centre d'entraînement ou tout autre lieu convenu avec le Club.
- Les diffuseurs auront l'obligation d'interviewer au moins un joueur de chacun des Clubs. Les interviews pourront être exploitées pour la promotion du match, en avant-match, à la mi-temps et dans les magazines officiels.

➤ Détenteurs de Droits du Direct internationaux & Domestiques

➔ Mise à disposition d'un joueur la semaine précédant le match pour une interview internationale

- Le Club mettra à la disposition des diffuseurs internationaux un joueur clé de son effectif dans le cadre d'une interview « posée » d'une durée minimum de 20 minutes et mise à disposition par la LFP Média sur un outil dédié aux interviews, et ce dans les conditions suivantes :
 - Le Club proposera un joueur en interview la semaine précédant chaque journée de championnat, uniquement dans le cas où le Club ne joue pas de match en semaine (Coupe d'Europe, Coupe de France, journée semaine) ;
 - Le Club mettra à disposition des joueurs clés de l'effectif, sauf besoin exprimé par les diffuseurs ;
 - Le Club n'est pas tenu de mettre à disposition 2 fois le même joueur ;
 - Si le Club ne respecte pas ces obligations, il s'exposera à des sanctions financières délivrées par la commission des compétitions ;
 - Le Club choisira le lieu (au stade, centre d'entraînement, en visioconférence) et le format de l'interview (la durée, regroupement de plusieurs interviews, interviews exclusives...).
 - Cette procédure d'interview coordonnée par la LFP Media ne se substituera pas à la possibilité à différents médias internationaux d'adresser des demandes directement aux Clubs, sans obligation de la part des différentes parties.
- ##### ➔ Mise à disposition d'un joueur pour un suivi régulier par un diffuseur international tout au long de la saison
- Le Club mettra à la disposition d'un diffuseur, à la demande de celui-ci, un joueur de son effectif dans le cadre d'une interview mensuelle d'une durée minimum de 20 minutes et ce dans les conditions suivantes :

- En coordination avec LFP Média, le Club choisira un joueur de son effectif pour un suivi régulier tout au long de la saison pour mise à disposition d'un diffuseur international
- Le Club répondra favorablement à la demande du diffuseur au moins dix fois par saison. Cinq fois en première partie de saison et cinq fois en seconde partie de saison.
- Les interviews se dérouleront à la date et au lieu convenu entre le Club et le diffuseur.

Avant-match

➤ Radiodiffuseurs Hôtes, Détenteurs de Droits du Direct

➔ **Arrivée de joueurs (entre H-90 et H-45)**

Les interviews d'avant-match pourront se faire dans les conditions suivantes :

- Le diffuseur du direct a jusqu'à 24 heures avant le début de la première rencontre de la Journée pour formuler une liste de noms de trois personnes à interviewer auprès du Club. Cette demande sera formalisée par le biais de la plateforme d'interview de la LFP Média.
- Le Club fera ses meilleurs efforts pour répondre aux demandes du diffuseur du direct et fera son retour auprès du diffuseur via cette plateforme. Si jamais l'ensemble des noms ne convient pas au Club alors l'entraîneur de l'équipe devra répondre à l'interview. Sauf en cas d'accord entre le diffuseur du direct et le Club.
- Le lieu de ces interviews sera décidé et validé par le Media Manager lors de la réunion H-2. Elles auront lieu au moment de l'arrivée des joueurs ou lors de la reconnaissance terrain entre H-90 et H-45.

➔ **Sortie de vestiaires (H-5)**

- Le Club fera ses meilleurs efforts pour mettre à la disposition du diffuseur du direct un joueur titulaire ou l'entraîneur afin de réaliser une interview composée de 2 questions maximum dans le couloir des vestiaires.
- Le délégué pourra interdire l'interview auprès du Media Manager ou directement auprès du journaliste en charge des interviews s'il estime qu'elle va perturber le protocole et/ou retarder le coup d'envoi.
- L'interview sera faite avec les moyens techniques propres du diffuseur et prendre fin avant l'entrée des joueurs sur la pelouse pour le protocole à H-3.
- Le journaliste en charge des interviews devra être en place 10 minutes avant le coup d'envoi (H-10) en position flash interview couloir.

➤ Détenteurs de Droits du Direct

➔ **Présentation d'avant-match (entre H-120 et H-5)**

- Les détenteurs de droits du direct autorisés par la LFP Média (suite à une demande d'autorisation de tournage) pourront effectuer une présentation d'avant-match de la rencontre depuis le bord de la pelouse. L'ensemble du matériel devra être retiré au plus tard à H-5, par un autre accès que le tunnel des joueurs.
- Ces présentations pourront être faites en bord terrain par un journaliste et/ou un consultant technique, éventuellement en compagnie d'un invité, en respectant un maximum de trois personnes filmées.
- Le lieu et l'horaire exacts de ces présentations seront décidés et validés par le Media Manager lors de la réunion H-2. Elles ne pourront avoir lieu dans la zone des bancs de touche et de la sortie du tunnel.

- Les présentations devront toujours être effectuées dans une zone ne constituant aucune gêne pour les acteurs et organisateurs du match.

➤ **Détenteurs de droits Magazines et Différé**

➔ **Arrivée de joueurs (entre H-90 et H-45)**

Les entraîneurs et joueurs des deux équipes pourront être sollicités pour des interviews en bord terrain ou couloir vestiaire. Les entraîneurs et les joueurs seront en droit de refuser l'interview. Les demandes d'interviews seront faites au moment de la H-2 auprès du Media Manager qui se rapprochera du Club au moment de son arrivée.

➔ **Présentation d'avant-match (entre H-120 et H-15)**

- Les détenteurs de droits autorisés par la LFP (suite à une demande d'autorisation de tournage) pourront effectuer une présentation d'avant-match de la rencontre depuis le bord de la pelouse. L'ensemble du matériel devra être retiré au plus tard à H-15, par un autre accès que le tunnel des joueurs.
- Ces présentations pourront être faites en bord terrain par un journaliste et/ou un consultant technique, éventuellement en compagnie d'un invité, en respectant un maximum de trois personnes filmées.
- Le lieu et l'horaire exacts de ces présentations seront décidés et validés par le Media Manager lors de la réunion H-2.

Les présentations devront toujours être effectuées dans une zone ne constituant aucune gêne pour les acteurs et organisateurs du match.

➤ **Non Détenteurs de Droits**

➔ **Présentation d'avant-match (entre H-120 et H-45)**

- Les non détenteurs de droits autorisés par la LFP (suite à une demande d'autorisation de tournage) pourront effectuer une présentation stand up, avec un invité, en bord terrain, avant H-45', dans le respect des consignes sanitaires et de celles soumises par le Media Manager de la rencontre lors de la réunion H-2. L'ensemble du matériel devra être retiré au plus tard à H-45', par un autre accès que le tunnel des joueurs.
- Le lieu de ces présentations sera décidé et validé par le Media Manager lors de la réunion H-2.

Pendant le match

➤ **Radiodiffuseur Hôte, Détenteurs de Droits du Direct**

➔ **Interview bord de terrain**

- Le journaliste bord terrain du RDH pourra effectuer deux interviews maximums par mi-temps à proximité des bancs de touche, sous réserve de l'acceptation par le joueur ou l'entraîneur concerné.
- Les interviews réalisées pendant le match devront être réalisées avec toute la discrétion qui convient afin de ne pas perturber le déroulement du match et/ou la captation du Signal International.

Fin de 1^{er} Mi-Temps

➤ Radiodiffuseur Hôte, Détenteurs de Droits du Direct

➔ Position Super Flash Interview

- A la fin de la 1^{ère} mi-temps et en vue d'alimenter le Signal International, chaque Club mettra à la disposition du RDH un joueur ayant participé à la première mi-temps ou l'entraîneur. Les interviews devront être courtes, deux questions maximums, et d'une durée de 90 secondes. L'interview ne devra pas montrer le journaliste qui pose les questions, mais uniquement le joueur ou l'entraîneur.
- Le lieu exact de cette interview sera défini par le Media Manager lors de la réunion H-2.
- Dans les 5 minutes avant la fin de la première mi-temps, le Radiodiffuseur Hôte fournira auprès du Media Manager une liste de deux joueurs ayant participé à la première mi-temps ou l'entraîneur.
- Avant la fin de la première mi-temps, le représentant média de chaque Club fera son retour par le biais du Media Manager au Radiodiffuseur Hôte. Le Club fera son meilleur effort pour répondre aux vœux du Radiodiffuseur Hôte et fournira un joueur ayant participé à la première mi-temps ou l'entraîneur.
- Les choix seront consignés dans l'appli LFP par le Media Manager.

➤ Détenteurs de Droits du Direct

➔ Position Super Flash Interview

- A l'issue de la 1^{ère} mi-temps, chaque Club mettra à disposition des Détenteurs de Droits du Direct un joueur ayant participé à la première mi-temps ou l'entraîneur, en vue d'alimenter leur signal privatif. Les interviews devront être courtes, deux questions maximums, et d'une durée de 90 secondes.
 - Le lieu exact de ces interviews sera défini par le Media Manager lors de la réunion H-2.
 - Chaque Club mettra à la disposition du Radiodiffuseur Hôte, et du Détenteur de Droits du Direct en cas de co-diffusion, un joueur ayant participé à la première mi-temps ou l'entraîneur en vue d'alimenter le Signal International.
- Dans les 5 minutes avant la fin de la première mi-temps, le Radiodiffuseur Hôte fournira auprès du Media Manager une liste de deux joueurs ayant participé à la première mi-temps ou l'entraîneur.
- Avant la fin de la première mi-temps, le représentant média de chaque Club fera son retour par le biais du Media Manager au Radiodiffuseur Hôte. Le Club fera son meilleur effort pour répondre aux vœux du Radiodiffuseur Hôte et fournira un joueur ayant participé à la première mi-temps ou l'entraîneur.
- Les interviews devront être courtes, deux questions maximums, et d'une durée maximum de 90 secondes.
- Les choix seront consignés dans l'appli LFP par le Media Manager.

Reprise Mi-Temps

➤ Détenteurs de Droits du Direct Domestique

➔ Sortie de vestiaires (H-5)

- Le Club fera ses meilleurs efforts pour mettre à la disposition du diffuseur du direct un joueur titulaire ou l'entraîneur afin de réaliser une interview composée de 2 questions maximum dans le couloir des vestiaires.
- La demande d'interview devra être transmise au Media Manager et devra être effectuée par le journaliste en charge des interviews, au plus tard 5 minutes après la fin de la 1^{ère} mi-temps.

- Le Délégué pourra interdire l'interview auprès du Media Manager ou directement auprès du journaliste en charge des interviews s'il estime qu'elle risque de perturber le protocole et/ou retarder le coup d'envoi.
- L'interview devra être faite avec les moyens techniques propres du diffuseur et le journaliste en charge des interviews devra être en place 5 minutes avant la reprise du match en position flash interview couloir.

Coup de sifflet final

➤ Radiodiffuseur Hôte

➔ Position Super Flash Interview

- A l'issue du temps réglementaire et en vue d'alimenter le Signal International, chaque Club mettra à la disposition du RDH un joueur ayant participé au match ou l'entraîneur. L'interview ne devra pas montrer le journaliste qui pose les questions, mais uniquement le joueur ou l'entraîneur.
- Le lieu exact de cette interview sera défini par le Media Manager lors de la réunion H-2.

➤ Détenteurs de Droit du Direct

➔ Position Super Flash Interview

- A l'issue du temps réglementaire, chaque Club mettra à la disposition des détenteurs de droits du direct un joueur ayant participé au match ou l'entraîneur, en vue d'alimenter leur signal privatif.
- Le lieu exact de ces interviews sera défini par le Media Manager lors de la réunion H-2.
- Chaque Club mettra à la disposition du RDH, et du détenteur du direct en cas de co-diffusion, un joueur ayant participé à la rencontre ou l'entraîneur en vue d'alimenter le Signal International.
Dans les 5 minutes avant la fin de la seconde mi-temps, le Radiodiffuseur Hôte fournira auprès du Media Manager une liste de deux joueurs ayant participé à la rencontre ou l'entraîneur.
Avant la fin de la rencontre, le représentant média de chaque Club fera son retour par le biais du Media Manager au Radiodiffuseur Hôte. Le Club fera son meilleur effort pour répondre aux vœux du Radiodiffuseur Hôte et fournira un joueur ayant participé à la rencontre ou l'entraîneur.
Les choix seront consignés dans l'appli LFP par le Media Manager.

Fin de match

➤ Détenteurs de Droits du Direct et Détenteurs de Droits Magazines et Différé

➔ Position Flash Interview

- Dans les 5 minutes suivant le coup de sifflet final, le détenteur du direct et les Détenteurs de Droits Magazines et Différé, proposeront par le biais du Media Manager une liste de 2 joueurs à interviewer, ainsi que leur souhait d'interviewer l'entraîneur de chaque équipe.
- Le Club fera son retour auprès des diffuseurs via le Media Manager. Chaque Club fera son meilleur effort pour répondre aux vœux des Détenteurs de Droits du Direct et des Détenteurs de Droits Magazines et Différé.
- Si l'entraîneur de l'équipe est demandé, il devra répondre aux interviews.
- Si les joueurs concernés refusent l'interview. Le Club formulera une nouvelle liste de deux joueurs à interviewer comprenant au moins un joueur clé, soit un joueur ayant exercé une influence décisive sur le résultat de la rencontre.

- Dans le cas où l'ensemble des joueurs refusent les interviews, il incombera au capitaine de l'équipe de satisfaire l'interview.
- L'ensemble de ces interviews devront avoir lieu dans les 15 minutes qui commencent dans les 5 minutes suivant le coup de sifflet final.

➤ **Non Détenteurs de Droits**

➔ **Présentation de compte-rendu d'après-match en bord terrain**

- L'ensemble des médias pourra effectuer un compte-rendu d'après-match de la rencontre depuis le bord terrain, à partir de 10 minutes une fois que tous les acteurs seront rentrés dans la zone vestiaires.
- L'ensemble du matériel devra être retiré, par un autre accès que la zone vestiaires.
- Dans le cas d'une demande d'interview d'un joueur, celle-ci pourra être autorisée à titre exceptionnel et devra faire l'objet d'une demande d'autorisation de tournage auprès de la LFP. L'interview ne pourra pas voir lieu avant que toutes les activités médias (Flash interviews et conférence de presse) ne soient terminées.
- Le lieu et le timing exacts de ces activités seront validés par le Media Manager lors de la réunion H-2.

➤ **Conférence de presse après-match**

- La conférence de presse d'après-match est ouverte à l'ensemble des médias accrédités auprès de l'UJSF.
- Elle devra se tenir en salle de presse et débiter au plus tard 30 minutes après le coup de sifflet final (FW+30').
- L'entraîneur de chaque équipe devra participer à la conférence de presse, ainsi qu'un joueur au minimum par équipe.
- Ce joueur sera choisi par le Club parmi une sélection de trois joueurs fournis par le Media Manager sur demande de l'UJSF. Il sera à la charge du responsable interviews du Club concerné de prévenir et de mettre à disposition l'entraîneur et le joueur concerné, en accord avec le Media Manager.
- La demande pour la représentation des Clubs en conférence de presse sera transmise par le représentant de l'UJSF au Media Manager au plus tard 5 minutes après la fin du match. Les journalistes ne sont pas autorisés à solliciter eux-mêmes les joueurs, entraîneurs et arbitres pour demander leur présence en conférence de presse.

La conférence de presse, sauf accord contraire entre les Clubs, débutera par l'interview du/des représentants du Club visiteur et s'achèvera par l'interview du/des représentants du Club visité.

➤ **Interviews zone mixte :**

- Le Club visité doit veiller à ce que les joueurs et les entraîneurs des deux équipes puissent traverser la zone mixte sans encombre.
- L'ensemble des joueurs des deux équipes devront obligatoirement passer par la zone mixte mais ne sont pas tenus de donner des interviews.

Magazine officiel

➔ **Magazine officiel**

Le Club mettra à disposition deux membres du Club (dirigeants, entraîneurs, joueurs) par saison dont *a minima* un joueur pour une présence sur le plateau du magazine.

/6. Media Days

A minima trois fois par an des journées de tournages (**'Media Days'**) seront organisées au sein des Clubs, afin de capter du contenu pour les besoins des diffuseurs domestiques et internationaux, des partenaires, de la LFP Media et des Clubs puis mis à disposition sur une plateforme dédiée.

Ces Media Days seront organisés pendant 4 à 5 semaines :

- Avant le début de la saison (juillet/août)
- Après la clôture du marché des transferts estival (septembre)
- Après la clôture du marché des transferts hivernal (février)

Plusieurs ateliers seront organisés par la LFP Media à l'occasion de ces Media Days. Les Clubs devront mettre à disposition leurs joueurs ainsi que fournir les infrastructures nécessaires à l'organisation de ces ateliers.

6.1 MEDIA DAYS DE JUILLET / AOÛT

- **Atelier Photos**

L'ensemble de l'effectif sera mis à disposition par le Club afin de réaliser plusieurs poses par joueur qui serviront aux Clubs, diffuseurs, partenaires ainsi qu'aux supports digitaux de la LFP Media.

Les photos sont prises de plein pied uniquement et de 3/4 avec la tenue complète domicile (maillot, short, chaussettes et crampons + gants pour le gardien) ainsi que le maillot extérieur.

- **Atelier Messages**

5 joueurs par Club seront sélectionnés afin d'enregistrer des messages de promotion de la Ligue 1 McDonald's dans diverses langues à destination des diffuseurs domestiques et internationaux ainsi qu'aux supports digitaux de la LFP Media.

Chaque joueur sera mis à disposition pendant 20 minutes minimum et devra prononcer au moins 10 messages dans sa langue natale, ou, s'il est d'accord, dans une autre langue.

- **Ateliers Interviews**

L'entraîneur de chaque Club sera mis à disposition pendant 1h pour des interviews, pour les besoins de la LFP Media, des diffuseurs domestiques et internationaux.

- **Ateliers Signatures**

Chaque joueur signera des maillots pour les besoins de promotion internationale de la LFP Media et des diffuseurs, dans la limite de 10 maillots par joueur. Ces maillots seront principalement distribués aux diffuseurs internationaux pour soutenir leurs efforts marketing.

- **Atelier Évènementiel/Digital**

Deux ateliers seront mis en place :

- Réalisation de séquences vidéo à destination de la réalisation des bandes-annonces pour les besoins de promotion de la Ligue 1 McDonald's pour les diffuseurs ;

- En supplément du traditionnel Atelier Photos, des photos et vidéos plus artistiques et innovantes dans le choix des poses et des caméras seront prises.

6.2 MEDIA DAYS DE SEPTEMBRE

Les joueurs absents lors des Media Days de début de saison seront mis à disposition pour l'atelier l'atelier photos ainsi que certains joueurs présents lors du Media Day estival pour les différents besoins de la LFP Media.

- **Ateliers Interviews**

Le Club mettra à disposition le capitaine ainsi qu'un joueur clé pour des interviews d'une heure maximum chacune, pour les besoins de la LFP Media, des diffuseurs domestiques et internationaux.

- **Ateliers Signatures**

Les joueurs signeront des maillots pour les besoins de promotion internationale de la LFP Media et des diffuseurs, dans la limite de 10 maillots par joueur. Ces maillots seront principalement distribués aux diffuseurs internationaux pour soutenir leurs efforts marketing.

- **Atelier Évènementiel/Digital**

Deux ateliers seront mis en place :

- Réalisation de séquences vidéo à destination de la réalisation des bandes-annonces pour les diffuseurs ;
- En supplément du traditionnel Atelier Photos, des photos et vidéos plus artistiques et innovantes dans le choix des poses et des caméras seront prises.

6.3 MEDIA DAYS DE FEVRIER

Les nouvelles recrues seront mises à disposition lors d'un atelier photos ainsi que d'un atelier événementiel/digital ainsi que certains joueurs présents lors des sessions précédentes.

- **Ateliers Interviews**

Le Club mettra à disposition le capitaine ainsi qu'un joueur clé pour des interviews d'une heure maximum chacune, pour les besoins de la LFP Media, des diffuseurs domestiques et internationaux.

- **Ateliers Signatures**

Les joueurs signeront des maillots pour les besoins de promotion internationale de la LFP Media et des diffuseurs, dans la limite de 10 maillots par joueur. Ces maillots seront principalement distribués aux diffuseurs internationaux pour soutenir leurs efforts marketing.

- **Atelier Évènementiel/Digital**

A compter de la saison 23/24, deux ateliers ont été mis en place :

- Réalisation de séquences vidéo à destination de la réalisation des bandes-annonces pour les diffuseurs ;
- En supplément du traditionnel Atelier Photos, des photos et vidéos plus artistiques et innovantes dans le choix des poses et des caméras seront prises.

/ 7. Contenus réseaux sociaux

Le Club transmettra à la LFP Media des contenus prêts à être postés sur les réseaux sociaux. Il pourra s'agir de vidéos ou de photos. Le format exact des contenus, le mode de livraison et les délais de livraison sont coordonnés par la LFP Media.

Chaque semaine, les contenus seront transmis :

- Un minimum de 3 contenus entraînements la semaine précédant le match
- Un minimum de 2 contenus dans le bus déposant les joueurs au stade en avant-match
- Un minimum de 5 contenus vestiaires en avant-match et/ou en après-match (célébrations)

Ces contenus peuvent être distribués par la LFP Media à l'ensemble des diffuseurs domestiques et internationaux, et/ou être exploités sur les plateformes LFP Media.

Par ailleurs, les Community Managers de la LFP Media pourront accéder au terrain pendant 15 minutes pendant l'échauffement des équipes, afin de produire du contenu pour les plateformes propres ou pour les diffuseurs. Les Community Managers des Clubs disposeront du même accès.

/ 8. Accès aux entraînements

Les Clubs ouvriront un entraînement par semaine aux médias domestiques ou internationaux, officiels et non-officiels, au minimum une fois par mois.

L'accès des médias au centre d'entraînement se fera uniquement sur accréditation par les Clubs. Le Club fixera les règles de l'accueil des médias, tant au niveau de la date que de la jauge maximale. Les diffuseurs officiels seront privilégiés par rapport aux médias non-officiels.

Le Club mettra en place une zone mixte après l'entraînement, et deux joueurs choisis par le Club s'arrêteront pour répondre aux questions des journalistes présents.

/ 9. Demande d'autorisation de tournage

La LFP Media est seule habilitée à autoriser des médias audiovisuels à capter des images dans les stades à l'occasion des matches de Ligue 1 McDonald's dans les zones définies à l'article 4.2.

Les Radiodiffuseurs Hôtes et les Clubs ne peuvent en aucun cas donner une autorisation de tournage à un média audiovisuel.

Pour rappel, le badge d'accréditation "Badge" **n'autorise en aucun cas son détenteur à capter des images de matches.** Ce badge permet uniquement à son détenteur d'accéder à l'enceinte du stade et aux zones qui lui sont autorisées.

L'ensemble des médias audiovisuels souhaitant pénétrer dans un stade afin d'y capter des images doivent soumettre une demande d'autorisation de tournage à la LFP Media.

La demande d'autorisation de tournage a deux fonctions principales :

- S'assurer d'une validation par la LFP Media des conditions relatives à la captation d'images dans le stade (moyens techniques, humains ...) et à l'utilisation qui est faite de ces images (chaîne de diffusion, durée de diffusion, nombre de diffusions ...).
- Fournir une information précise et indispensable aux différents intervenants les soirs de matches : le Media Manager, les délégués, le Radiodiffuseur Hôte ainsi que le Club qui accueille la rencontre.

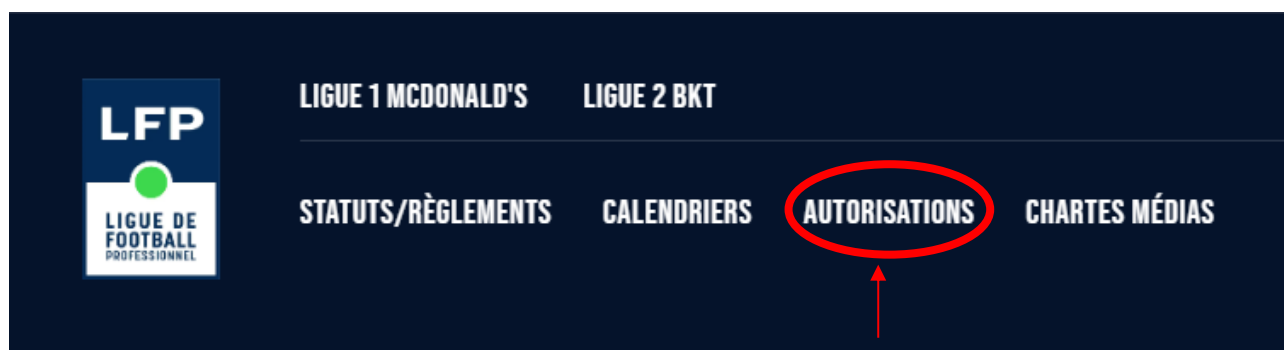
Cette procédure est **obligatoire pour l'ensemble des médias audiovisuels** (à l'exception du Radiodiffuseur Hôte) présents les soirs de match de Championnat et souhaitant capter des images, et cela, quel que soit leur niveau de droits : Détenteurs de Droits ou Non Détenteurs de Droits.

Les médias souhaitant capter des images après-match en conférence de presse et/ou en zone mixte sont dispensés de l'obligation de solliciter une autorisation de tournage à la LFP Media, ces zones étant gérées par l'UJSF.

Pour rappel, l'accès à la conférence de presse et à la zone mixte doit être sollicité par le titulaire d'une carte de presse auprès du syndic UJSF.

9.1 PROCEDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE

- Accès au formulaire de demande d'autorisation de tournage :



Le formulaire de demande d'autorisation de tournage est disponible dans la rubrique "Autorisations" du site www.lfp.fr

Toutes les demandes d'autorisation de tournage sont à saisir sur l'interface prévue à cet effet sur le site internet de la LFP et accessible à l'adresse suivante : <https://dat.lfp.fr/>

Cette demande d'autorisation de tournage rassemble tous les éléments relatifs à la captation des images par le média concerné : coordonnées du responsable et de la structure, noms/prénoms/fonctions des intervenants de l'équipe de tournage, matériel utilisé, conditions de captation et d'utilisation des images, niveau de droits détenus...

La demande d'autorisation de tournage doit être faite impérativement **avant le jeudi midi précédant la rencontre** pour les matches ayant lieu le week-end et dans un délai de 3 jour ouvrable pour les matches ayant lieu en semaine.

- **Choix du statut :**

L'accueil de l'interface, permet aux médias de sélectionner le match concerné et leur statut : Détenteurs de Droits du Direct, Détenteurs de Droits Magazines et Différé ou Non Détenteurs de droits.



DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE

SAISON 2022/2023

INFO TRIBUNE DE PRESSE

RAPPEL : Afin d'être traitée, il est impératif que votre demande soit émise avant le mercredi soir minuit précédant la rencontre pour les matches se déroulant le weekend. (délai de 3 jours ouvrés pour les matches en semaine)
Au-delà de ce délai aucune autorisation ne pourra être accordée.

Une demande d'autorisation de tournage (DAT) validée ne donne pas accès à une place en tribune de presse (excepté pour les médias club).
Si vous souhaitez obtenir une place en tribune de presse, vous devez en plus de cette DAT, vous faire accréditer auprès de l'UJSF via leur site internet www.ujsf.fr

Compétition :

Journée / Tour :

Match :

- **Informations sur le média et sur l'utilisation des images captées**

La première partie du formulaire a pour but de renseigner la LFP Media sur le nom et le type du média ainsi que l'utilisation qu'il souhaite faire des images captées.

Le contact média correspond à la personne qui pourra être contactée avant le match et qui recevra la réponse de la LFP Media par e-mail.

- **Informations sur les moyens humains et techniques**

La deuxième partie du formulaire a pour but de renseigner le Media Manager, les Délégués, le Radiodiffuseur Hôte ainsi que le Club qui accueille la rencontre sur les moyens humains et techniques qui seront déployés par le média :

- Le contact sur site correspond à la personne qui représentera le média lors de la réunion H-2, grâce à l'indication de ses coordonnées, il pourra être contacté le jour du match.
- Les autres intervenants correspondent aux personnes qui seront sur site le jour du match.

Pour l'ensemble de ces personnes, le média doit préciser si elles sont déjà accréditées, c'est-à-dire si elles possèdent un badge d'accréditation leur permettant d'accéder à l'enceinte du stade.

En cas de réponse négative, le Club à la charge d'éditer les badges d'accréditations nécessaires grâce à l'indication des noms, prénoms et fonctions, les accréditations étant alors à récupérer par le média à son arrivée au stade.

Les caractéristiques concernant les véhicules légers permettent au Club de mettre à disposition des médias, des places de parking, dans la mesure du possible.

CONTACTS MEDIAS SUR SITE

REPRÉSENTANTS DU MÉDIA LORS DE LA RÉUNION H-2

*Veillez indiquer les informations du représentant média présent lors de la réunion d'organisation et de sécurité.
Rappel : cette réunion est **obligatoire** et a lieu deux heures avant le début de la rencontre dans le bureau des délégués.*

Nom * :
 Prénom * :
 Tél. Mobile * :
 Fonction * :
 Heure d'arrivée * : ex : hh:mm
 Heure de départ * : ex : hh:mm
 Déjà accrédité : ☐ Cocher pour OUI

AUTRE(S) INTERVENANT(S) MEDIA SUR SITE

Cliquez sur "Ajouter" une fois les champs remplis. Vous pouvez ajouter autant d'intervenants que vous le souhaitez

Nom	Prénom	Fonction	Déjà accrédité ?	
			NON	Ajouter

L'édition et la remise le jour du match des Badges d'accréditation "au match" pour les personnes non accréditées sont gérées par le club.

VÉHICULES

Véhicules légers :

Nombre de véhicules :
 Immatriculation(s) : Séparer par une virgule

*Le renseignement de cette information ne donne pas droit automatiquement à une place de parking au stade.
L'attribution des places de parking est gérée par le club visité.*

Véhicules techniques :

Cliquez sur "Ajouter" une fois les champs remplis. Vous pouvez ajouter autant de véhicules que vous le souhaitez

Type de véhicule	Immatriculation	Taille	Besoin KVA	Type de connectique Ampère	
					Ajouter

- **Informations sur le dispositif de captation**

La troisième partie du formulaire diffère selon le statut du média et correspond aux zones et aux horaires auxquels le média peut réaliser sa captation d'images.

- **Médias Détenteurs de Droits du Direct :**

DISPOSITIF DE CAPTATION D'IMAGES

Cliquez sur "Ajouter" une fois les champs remplis. Vous pouvez ajouter autant de zones que vous le souhaitez

Zone "vestiaires" : L'accès à la Zone Vestiaires est soumis à l'accord du club avec priorité donnée au Producteur Délégué

Zones Presse : (Zone mixte, Salle de conférence de presse, Tribunes de presse) L'accès à ces espaces est intégralement géré par l'UJSF (www.ujsf.fr)

Avant-Match

Zone Tribunes : accès possible uniquement aux emplacements caméras définis dans les GIDP

Zone Bord terrain : Ouverture des portes jusqu'à H-5mn

Zone Vestiaires : Ouverture des portes jusqu'à H-5mn

Nombre de caméras :

Zones :

Tribunes

Bord terrain

Vestiaires

Détail images captées

Ajouter

Match

Zone Tribunes : accès possible uniquement aux emplacements caméras définis dans les GIDP

Zone Bord Terrain : accès possible uniquement en position derrière les buts de H-5' jusqu'à la fin de la 1ère mi-temps, puis de la fin de la 1ère mi-temps+5' jusqu'à la fin du match.

Accès possible en position flash interview de la fin de la 1ère mi-temps jusqu'à la fin de la 1ère mi-temps+5'

Nombre de caméras :

Zones :

Tribunes

Bord terrain

Détail images captées

Ajouter

Après-Match

Zone Tribunes : accès possible uniquement aux emplacements caméras définis dans les GIDP

Zone Bord terrain : A partir de la fin du match

Zone Vestiaires : A partir de la fin du match

Nombre de caméras :

Zones :

Tribunes

Bord terrain

Vestiaires

Détail images captées

Ajouter

Pour chaque période (avant-match, match, après-match) le dispositif de captation doit être renseigné de toutes les informations ci-dessous :

- Nombre de caméras.
- Zones demandées.
- Détails des images captées (exemple : échauffement, interviews, animations...)

Les horaires auxquels les médias peuvent capter suivant les zones sont indiqués pour chacune des périodes (avant-match, match, après-match).

○ Médias Détenteurs de Droits Magazines et Différé :

DISPOSITIF DE CAPTATION D'IMAGES

Cliquez sur "Ajouter" une fois les champs remplis. Vous pouvez ajouter autant de zones que vous le souhaitez

Zone "vestiaires" : L'accès à la Zone Vestiaires est soumis à l'accord du club avec priorité donnée au Producteur Délégué

Zones Presse : (Zone mixte, Salle de conférence de presse, Tribunes de presse) L'accès à ces espaces est intégralement géré par l'UJSF (www.ujsf.fr)

Avant-Match

Zone Bord terrain : Ouverture des portes jusqu'à H-15mn

Zone Vestiaires : Ouverture des portes jusqu'à H-45mn

Nombre de caméras :

Zones :

Bord terrain

Vestiaires

Détail images captées

Ajouter

Match

Zone Bord Terrain : accès possible uniquement en position derrière les buts de H-15' jusqu'à la fin de match+10'

Nombre de caméras :

Zones :

Bord terrain

Détail images captées

Ajouter

Après-Match

Zone Bord terrain : A partir de la fin du match + 10 mn

Zone Vestiaires : A partir de la fin du match + 10 mn

Nombre de caméras :

Zones :

Bord terrain

Vestiaires

Détail images captées

Ajouter

Pour chaque période (avant-match, match, après-match) le dispositif de captation doit être renseigné de toutes les informations ci-dessous :

- Nombre de caméras.

- Zones demandées.
- Détails des images captées (exple : échauffement, interviews, animations ...).

Les horaires auxquels les médias peuvent capter suivant les zones sont indiqués pour chacune des périodes (avant-match, match, après-match).

○ Médias Non-Détenteurs de Droits :

DISPOSITIF DE CAPTATION D'IMAGES

Cliquez sur "Ajouter" une fois les champs remplis. Vous pouvez ajouter autant de zones que vous le souhaitez

Zones Presse : (Zone mixte, Salle de conférence de presse, Tribunes de presse) L'accès à ces espaces est intégralement géré par l'UJSF (www.ujf.fr)

Avant-Match	
Zone Bord terrain : Ouverture des portes jusqu'à H-45mn	
Nombre de caméras :	
Zones :	
Bord terrain	Détail images captées
☐	
Ajouter	

Après-Match	
Zone Bord terrain : A partir de la fin du match + 10 mn	
Nombre de caméras :	
Zones :	
Bord terrain	Détail images captées
☐	
Ajouter	

Pour chaque période (avant-match et après-match) le dispositif de captation doit être renseigné de toutes les informations ci-dessous :

- Nombre de caméras.
- Zone demandée.
- Détails des images captées (exemple : échauffement, interviews, animations ...).

Les horaires et zones pendant lesquels les médias peuvent capter des images sont indiqués pour chacune des périodes (avant-match et après-match).

En dehors des périodes pendant lesquelles les médias NDD sont autorisés à capter des images, ces derniers doivent déposer leur matériel dans le local mis à disposition par le Club.

• Informations complémentaires :

Dans la partie "Commentaires", le média peut transmettre des informations complémentaires à la LFP Media. Celles-ci seront alors prises en compte lors de l'étude de la demande d'autorisation de tournage.

COMMENTAIRES

Observations :

Envoyer

Annuler

- **Envoi de la demande :**

Une fois complétée de manière exhaustive, la demande est automatiquement transmise à la Direction Media et Production de la LFP Media en cliquant sur "Envoyer".

Le média demandeur reçoit alors un e-mail lui confirmant que sa demande a bien été réceptionnée

- **Validation par la LFP Media :**

Cette demande est ensuite étudiée par la LFP Media qui communique sa décision par e-mail aux médias demandeurs dans les 2 jours ouvrables précédents le match : validation, validation sous réserve, refus. En cas de validation, la LFP Media détaille le cadre précis de cette intervention.

Les différents intervenants, le Media Manager, les Délégués, le Radiodiffuseur Hôte ainsi que le Club qui accueille la rencontre sont également informés.

Le Club visité a la charge de l'édition des Badges au match permettant de pénétrer dans l'enceinte du stade.

9.2 ORGANISATION DES MEDIAS SUR SITE LE JOUR DU MATCH

A son arrivée au stade le personnel du média autorisé à capter des images récupère auprès du Club visité son badge d'accréditation sur présentation de sa carte d'identité et de sa demande d'autorisation de tournage validée par la LFP Media.

Le représentant du média présent sur site doit impérativement être présent à la réunion d'avant-match organisée deux heures avant le coup d'envoi dans la salle de conférence de presse, muni de sa demande d'autorisation de tournage validée par la LFP Media. En cas d'absence à cette réunion, l'autorisation de tournage pourra être annulée par le Media Manager ou les Délégués.

9.3 PROCEDURE DE DEMANDE DE TOURNAGE POUR LES MEDIAS CLUBS

Concernant la demande d'autorisation de tournage, deux possibilités sont proposées aux médias Club pour accéder dans les stades afin d'y capter des images des Clubs dont ils sont détenteurs de droits.

9.3.1 Procédure de demande d'autorisation de tournage "au match"

Cette autorisation valide un accès unique pour capter les images d'une seule rencontre déterminée.

Ce type de demande doit notamment être réalisé par les médias Club pour :

- L'ensemble des matches à l'extérieur du Club.
- Les matches à domicile du Club dans le cas où la demande (moyens techniques et humains) n'est pas strictement identique tout au long de la saison.

Dans ces cas précis, pour obtenir une autorisation de tournage, et pour chaque match, le média Club doit effectuer sa demande en tant que **Détenteurs de Droits Magazines et Différé**, comme détaillé dans le précédent chapitre.

Il doit ensuite impérativement être présent à la réunion d'avant-match organisée deux heures avant le coup d'envoi dans le bureau des délégués, muni de son autorisation de tournage.

Pour les matches à l'extérieur, et uniquement dans l'hypothèse où le représentant du média Club arrive au stade avec le bus des joueurs, il pourra être dispensé de participer à la réunion H-2. Il devra en avoir informé en amont le Media Manager (le cas échéant), et le contacter à son arrivée au stade pour recevoir les chasubles nécessaires à la captation des images.

9.3.2 Procédure de demande d'autorisation de tournage automatisée pour l'ensemble des matches à domicile du Club

Cette autorisation annuelle valide un accès pour capter les images de toutes les **rencontres à domicile** du Club concerné.

Pour qu'une telle demande puisse être réalisée, il est indispensable que les moyens techniques et humains ainsi que l'utilisation des images soient strictement identiques pour tous les matches à domicile du Club.

Pour obtenir cette autorisation de tournage pour l'ensemble des matches à domicile d'un Club, le média Club doit effectuer sa demande en précisant en observations qu'il s'agit d'une demande d'autorisation pour la saison.



Une fois validée par la LFP pour l'ensemble des matches à domicile du Club, le média Club concerné n'a plus besoin de remplir de formulaire de demande d'autorisation de tournage pour tous les matches à domicile.

Il doit ensuite impérativement être présent à la réunion d'avant-match organisée deux heures avant le coup d'envoi dans le bureau des délégués, muni de son autorisation de tournage.

NB 1 : Il n'existe pas d'autorisation de tournage "tous matches d'un Club (domicile et extérieur)".

Les médias Club qui souhaitent capter des images lors des matches à l'extérieur de leur Club doivent donc obligatoirement faire une demande d'autorisation de tournage "au match" pour chaque match à l'extérieur de leur équipe sur lequel ils envisagent de tourner des images.

NB 2 : Aucune autorisation de tournage pour un usage technique / sportif du Club ne sera délivrée. Comme prévu dans les contrats passés par la LFP avec les producteurs délégués, une clé USB contenant le match est remise par le Media Manager aux deux Clubs en réunion d'après-match et les images de l'ensemble des rencontres sont disponibles sur la plateforme LFP accessible aux Clubs.

9.4 ORDRE DE PRIORITE DES AUTORISATIONS DE TOURNAGE

Dans l'hypothèse où un grand nombre de demandes d'autorisations de tournage serait effectué pour un même match, ou dans l'hypothèse d'un conflit sur l'utilisation d'un emplacement caméras sur stade, l'ordre de priorité défini à l'article 5 prévaudra.

Dans l'hypothèse où deux médias de niveau de droit équivalent effectueraient la même demande, l'arbitrage sera fait en faveur de celui dont la demande d'autorisation de tournage aura été reçue en premier par la LFP.

9.5 CONTROLE D'ACCES

Des contrôles d'accès gérés par du personnel de sécurité seront mis en place par le Club visité pour assurer le respect des zones médias.

Les Délégués, le Media Manager et le Club visité supervisent les aspects liés à la sécurité requise pour l'organisation du match, et plus particulièrement :

- Avant-match : accueillir les médias et assurer le respect de l'accès aux zones médias.
- Assurer un protocole d'avant-match le plus propre possible en respectant le timing.
- Garantir les conditions optimales de travail au Radiodiffuseur Hôte pour la production et la réalisation du Signal International, notamment dans la zone vestiaires, avec une attention particulière pour les interviews (avec mise à disposition des acteurs du match).
- Veiller au respect des droits exerçables par chacun des détenteurs de droits et des NDDA et faire en sorte que chacun respecte les zones médias qui lui sont dédiées.
- Après-match : porter une attention particulière au passage en conférence de presse et en zone mixte des acteurs du match.

9.6 BADGE D'ACCREDITATION

L'ensemble des intervenants du Radiodiffuseur Hôte, des détenteurs de droits et des NDDA sur les matches doivent être accrédités pour pouvoir intervenir dans les stades.

Concernant les DDD et les NDDA, le badge d'accréditation correspondant ne peut être délivré que dans la mesure où ils ont reçu au préalable une autorisation de tournage de la Direction Media et Production de la LFP Media.

Les badges d'accréditation (« Badge ») sont de type "badge à l'année" ou "badge au match" en fonction des besoins des intervenants et après validation par la LFP Media.

Les badges ne donnent pas droit à une place en tribune dans le stade.

Ils sont délivrés par le service compétitions de la LFP dans le cas des badges à l'année, et par le Club visité pour les demandes au match.

Il incombe au Club visité de s'assurer que les personnes accréditées puissent avoir un accès facile aux zones correspondantes à l'intérieur du stade.

/10. Chasubles et brassards

Un système de chasubles et de brassards reflétant la nature des droits détenus par les différents médias audiovisuels autorisés sur le stade et permettant de travailler dans des conditions optimales est mis en place par la LFP Media pour chaque match.

Les chasubles et brassards sont nécessaires au personnel technique du Radiodiffuseur Hôte, des détenteurs de droits et des NDDA, ainsi qu'aux photographes qui prennent position sur la pelouse à l'occasion des matches.

Le port d'une chasuble ou d'un brassard ne dispense aucunement de la nécessité du port d'un badge d'accréditation.

Les journalistes sont dispensés du port de la chasuble.

10.1 CHASUBLES GRISES AVEC MARQUAGE NOIR "PRODUCTEUR DÉLÉGUÉ"

Les chasubles grises à marquage noir « Radiodiffuseur Hôte » identifient le personnel qui produit le Signal International et est autorisé à travailler sur l'aire régie, en tribune, en zone bord terrain et dans la zone vestiaires. Elles sont portées par tous les cameramen, ainsi que par le personnel technique opérant dans ces zones pour le compte du Radiodiffuseur Hôte à l'occasion des matches.

Leur nombre doit être limité au strict nécessaire.



10.2 CHASUBLES AUBERGINE AVEC MARQUAGE BLANC « DDD » ET AVEC BRASSARD JAUNE « DDD DIRECT » POUR LES DETENTEURS DE DROITS DU DIRECT

Les chasubles aubergines avec marquage blanc « DDD » associés au port d'un brassard jaune « DDD Direct » permettent l'accès aux zones tribunes, bord terrain et vestiaires aux personnels techniques des détenteurs de droits du direct suite à une demande d'autorisation de tournage validée par la LFP Media.



10.3 CHASUBLES AUBERGINES AVEC MARQUAGE BLANC « DDD » POUR LES DETENTEURS DE DROITS MAGAZINES ET DIFFERE

Les chasubles aubergines avec marquage blanc « DDD » permettent l'accès aux zones bord terrain et vestiaires aux personnels techniques des détenteurs de droits magazines et différé suite à une autorisation de tournage validée par la LFP Media.



10.4 CHASUBLES BEIGES AVEC MARQUAGE NOIR "NDDA" POUR LES NON-DETENTEURS DE DROITS AUTORISES

Les chasubles beiges avec marquage blanc « NDDA » permettent l'accès des non-détenteurs de droits autorisés à la zone bord terrain suite à une autorisation de tournage validée par la LFP Media.



10.5 CHASUBLES VERTES AVEC MARQUAGE NOIR "PHOTO" POUR LES PHOTOGRAPHES PROFESSIONNELS

Les chasubles vertes avec marquage noir « photo » identifient les photographes accrédités par l'UJSF et permettent un accès bord terrain.

Elles n'autorisent pas l'accès à la zone vestiaires. Elles sont autorisées en revanche en salle de conférence de presse après-match.



10.6 CHASUBLES VERTES AVEC MARQUAGE ROUGE "PHOTO" POUR LES PHOTOGRAPHES NON PROFESSIONNELS

Les chasubles vertes avec marquage rouge « photo » les photographes non professionnels, et notamment les photographes de Club dans les conditions prévues par la convention UJSF / LFP / FFF et permettent un accès bord terrain.

Elles n'autorisent pas l'accès à la zone vestiaires. Elles sont autorisées en revanche en salle de conférence de presse après-match.



10.7 CHASUBLES NOIRES AVEC MARQUAGE BLANC « ECRANS GEANTS »

Les chasubles noires à marquage « ECRANS GEANTS » identifient le personnel qui produit le Signal à destination des écrans géants et est autorisé à travailler en zone bord terrain.

Elles sont portées par tous les cameramen, ainsi que par le personnel technique opérant dans cette zone pour le compte du Club à l'occasion des matches.

Leur nombre doit être limité au strict nécessaire.



11/. Coordination jour de match

Trois réunions de coordination des moyens de production sur le stade sont organisées impérativement à l'occasion de chaque rencontre, sous l'égide du délégué principal, et avec la collaboration du Media Manager.

11.1 1ERE REUNION D'AVANT-MATCH (H-4)

Participants :

- Délégués.
- Media Manager.
- Responsable de la sécurité du Club visité.

Ordre du jour :

- Réglage des phases protocolaires entre les délégués et le responsable sécurité du Club visité.
- Information du Media Manager concernant les médias autorisés et leur dispositif de captation.
- Tour des informations impactant le conducteur du match (minute de silence, coup d'envoi fictif...).

A l'issue de cette réunion un tour de stade est effectué par les participants à la réunion pour présentation par le Media Manager des différents dispositifs afin de valider tous les emplacements déterminés (caméras, flash interview, studio, positions commentateurs, ...) et anticipation des litiges éventuels.

11.2 2EME REUNION D'AVANT-MATCH (H-2)

Participants :

- Délégués.
- Media Manager.
- Responsable de communication ou chargé de presse du Club visité.
- Responsables interviews des deux Clubs.
- Représentant du Radiodiffuseur Hôte du match.
- Représentants des détenteurs de droits.
- Représentants des non-détenteurs de droits autorisés.
- Syndic local UJSF.

Ordre du jour :

- Point sur les demandes d'autorisation de tournage validées par la LFP : rappel du périmètre de tournage autorisé, des timings et lieux de tournage autorisés pour chaque média.
- Rappels concernant les accréditations et chasubles.
- Point sur les demandes d'interviews.
- Présentation des informations impactant le conducteur du match (minute de silence, coup d'envoi fictif...).

1.3 3EME REUNION : BILAN D'APRES-MATCH (FIN DE MATCH +30' OU AU PLUS TOT)

Cette réunion est organisée dans le bureau des délégués au plus tard à l'issue de la conférence de presse.

Participants :

- Délégués.
- Media Manager.
- Responsable de la sécurité du Club visité.
- Représentant du Club visiteur.

Ordre du jour :

- Débriefing des événements média de la journée.
- Bilan de l'organisation des interviews et de la remontée des éventuelles infractions constatées.
- Remise des supports audiovisuels (clés USB) aux parties concernées. A cet effet, le Club visiteur, en tant que responsable de la récupération de ce qui lui est destiné, enverra un de ses représentants.

